



Grenoble, le 7 mai 2015

Communiqué de presse

Conférence Départementale des investissements sur les réseaux publics de distribution de gaz et de l'électricité

Le Préfet de l'Isère a réuni le 27 avril 2015 la Conférence Départementale des investissements sur les réseaux publics de distribution de gaz et de l'électricité.

Cette rencontre s'inscrit dans un cycle débuté en 2012 avec la mise en place des premières conférences départementales conformément à l'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite loi NOME, et dans lesquelles ont été arrêté les Programmes Prévisionnels d'Investissements (PPTI) pour les années 2013 et 2014.

Cette instance a réuni les collectivités organisatrices de la distribution publique d'électricité et de gaz en Isère (Le SEDI-Syndicat des Energies du département de l'Isère, les communes isolées, les syndicats ainsi que les communes organisées en régies), et leurs concessionnaires (ERDF, GRDF, GEG, la régie ELISE, primagaz) ainsi que les communes organisées en régies. Une nouvelle autorité organisatrice, la métropole "Grenoble-Alpes-Métropole", créée le 1^{er} janvier 2015, a été intégrée au dispositif issu de la loi NOME.

Cette conférence a permis d'établir un bilan des opérations réalisées en 2013 et 2014 et de présenter les Programmes Prévisionnels d'Investissements (PPTI) pour les années 2015 et 2016.

Un comité de suivi, tenu en 2013, a permis d'évaluer à mi-parcours le degré de réalisation des PPTI.

Les débats ont illustré la volonté partagée des autorités organisatrices de réseau et des concessionnaires d'optimiser les investissements dans une logique d'efficacité et d'amélioration de la distribution publique. Il s'agit en effet de programmer les investissements en privilégiant la recherche du meilleur rapport entre le niveau de qualité attendu par les utilisateurs du réseau et les coûts résultants.

- En matière d'électricité, les programmes d'investissements en 2013 et 2014, d'un montant supérieur à la moyenne nationale ont permis une amélioration de la qualité et de la disponibilité des réseaux de distribution. Les investissements pour 2015 et 2016 sur le périmètre du SEDI prévus sont de l'ordre de 132 millions (dont 98 millions d'euros pour ERDF et 34 millions d'euros pour le SEDI). Sur le reste du périmètre, les investissements prévus sont de l'ordre de 27 millions d'euros (Métropole, ERDF, Syndicat du Beaumont, communes isolées, la régie ELISE).

- Concernant le gaz, les investissements ont porté sur l'extension du réseau en raison de l'urbanisation croissante à proximité des réseaux de transport suite notamment au chantier de la ligne E du tramway de l'agglomération grenobloise. De plus, des actions significatives ont été menées pour l'amélioration de la sécurité de la distribution de gaz et la diversification de l'offre énergétique.

En 2015 et 2016, 6,5 millions d'euros seront investis sur le périmètre SEDI par GRDF. Sur ce même périmètre, GEG, après une politique de déploiement, entre désormais dans une phase d'exploitation et de maintenance du réseau. Enfin, Primagaz prévoit de poursuivre la desserte des communes qui lui sont concédées. Sur le périmètre de la métropole, GRDF prévoit des investissements à hauteur de 3,6 millions d'euros, et, GEG, 2,2 millions d'euros. Enfin sur le territoire des communes isolées et de la régie ELISE, les investissements prévus seront de l'ordre de 300 000 euros.

Un comité de suivi sera réuni à une date encore non déterminée afin d'établir un bilan des opérations réalisées.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr -

twitter.com/Prefet38